



Place Albert 1^{er}, 21
6150 Anderlues
Province de Hainaut

A TOUS LES CITOYENS
D'ANDERLUES

Objet : Taxe Immondices 2022 et Taxe complémentaire 2021 (régularisation)

Madame, Monsieur,

Depuis la mise en place du dispositif des conteneurs à puce en 2014, la Commune d'Anderlues a réduit de manière spectaculaire le poids des déchets récoltés, soit une diminution de 100kg par an et par habitant ! Nous vous encourageons cependant à poursuivre vos efforts et à rester vigilants pour que nos résultats reviennent au niveau de ceux enregistrés ces dernières années (voir graphique ci-joint du nombre de kilos/an/habitant) avant l'épidémie du COVID.

Pour cette année, votre taxe déchet annuelle vous donne droit **au service minimum** qui comprend :

- la fourniture, l'entretien et la vidange de deux conteneurs à puce ;
- les collectes sélectives en porte-à-porte des PMC, papiers-cartons & verres ;
- l'accès au parc à recyclage.

Le montant de votre taxe est calculé en fonction de la composition de votre ménage :

- 95 € pour les isolés et les secondes résidences
- 175 € pour les ménages de 2 personnes
- 190 € pour les ménages de 3 personnes
- 200 € pour les ménages de 4 personnes et plus
- 200 € pour les personnes exerçant une activité libérale ou commerciale

ATTENTION : Au-delà du nombre de vidanges et/ou du nombre de kilos prévus dans votre service minimum, vous payez une taxe complémentaire dont la régularisation pour l'année 2021 est jointe à ce courrier.

Vous avez des difficultés de paiement ou pour gérer vos poubelles ? N'hésitez pas à prendre contact avec nos services pour trouver des solutions (Plan de paiement: 071/54.89.35 – Réclamation Taxe : 071/54.89.54). Une permanence est également à votre disposition le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 (071/54.89.54).

Trier ses déchets est un acte citoyen ! Merci pour votre collaboration.

La Directrice Générale
Fl. DOZIER



La Bourgmestre
V. GONZALEZ MOYANO

Tout renseignement relatif à l'objet de la présente peut être obtenu auprès de l'Administration Communale :
☎ 071/54.89.30 (numéro d'appel général) – ☎ 071/54.89.40 – e-mail : info@anderlues.be